



Le Projet d'Aménagement de Développer Durable



SOMMAIRE

LE PADD : L'EXPRESSION DES CHOIX DES ELUS	321
LES PRINCIPES DE LECTURE DE NOTRE PADD	323
LES PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	324
• Les 3 priorités pour l'Uzège Pont du Gard	324
- Priorité n°1 : Valoriser et maintenir l'identité d'un territoire à dominante rurale	324
- Priorité n°2 : Orienter l'urbanisation pour ne plus la subir	324
- Priorité n°3 : Créer des emplois et des activités	325
• Les recommandations à respecter pour les documents d'urbanisme et les projets urbains	326
- Se développer : oui, mais en apportant des réponses aux problèmes actuels	326
- Répondre aux besoins nouveaux de nos habitants	326
- Trouver des solutions au niveau intercommunal	327
- Utiliser le SCoT comme un outil pédagogique	327
LES 14 OBJECTIFS « INTANGIBLES » DU PADD	328
POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF	329
• Maîtrisons l'évolution de notre paysage et le devenir de notre patrimoine	329
- Pourquoi faire ce choix ?	329
- Les mesures à prendre :	329
<i>Protéger les espaces les plus emblématiques</i>	329
<i>Réguler la prolifération d'affichage</i>	329
<i>Mettre en valeur petit et grand patrimoine</i>	329
• Recréons un véritable potentiel immobilier et foncier pour accueillir les entreprises	330
- Pourquoi faire ce choix ?	330
- Les mesures à prendre :	330
<i>Renouveler le potentiel foncier du territoire</i>	330
<i>Construire une offre sélective et hiérarchisée</i>	330
<i>Éviter la démultiplication de sites potentiellement redondants</i>	330
<i>Offrir des sites de qualités</i>	331
<i>Favoriser le développement du tertiaire au sein des « pôles urbains »</i>	331
• Répondons aux besoins de logements tout en conservant l'harmonie de nos communes	331
- Pourquoi faire ce choix ?	331
- Les mesures à prendre :	331
<i>Assurer une programmation de logements</i>	

adéquate au sein des documents d'urbanisme	331
Promouvoir le renouvellement urbain	332
Définir les limites du développement urbain	332
Assurer au maximum l'intégration urbaine et architecturale des nouveaux secteurs d'habitat	332
• Coordonnons l'aménagement des secteurs liés au tourisme et aux loisirs pour renforcer la destination Uzège Pont du Gard	333
- Pourquoi faire ce choix ?	333
- Les mesures à prendre :	333
Compléter et consolider l'offre existante	333
Assurer une meilleure diffusion des flux en créant un véritable réseau de découverte	333
• Dotons le territoire d'un maillage efficace d'équipements, de commerces et de services	334
- Pourquoi faire ce choix ?	334
- Les mesures à prendre :	334
Maintenir l'équilibre commercial existant entre centre et périphérie et limiter l'évasion commerciale	334
Anticiper l'implantation des équipements structurants et répondre au plus près des besoins	334
POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE	335
• Diversifions l'habitat pour que notre territoire soit accessible à tous	335
- Pourquoi faire ce choix ?	335
- Les mesures à prendre :	335
Intervenir sur la production de logements afin de favoriser l'émergence d'une offre diversifiée et adaptée aux souhaits et aux capacités des ménages	335
Développer des programmes d'habitat à destination des personnes âgées et/ou à mobilité réduite	335
• Mobilisons davantage les outils opérationnels d'urbanisme et d'aménagement	336
- Pourquoi faire ce choix ?	336
- Les mesures à prendre :	336
Renforcer le rôle de la puissance publique dans les projets d'aménagement urbain	336
Inciter les collectivités à maîtriser le foncier le plus en amont possible en mettant en place des stratégies de maîtrise foncière	336
• Prévenons ensemble les risques naturels	337
- Pourquoi faire ce choix ?	337

- Les mesures à prendre :	337
<i>Trouver des alternatives à l'urbanisation en zone inondable et réduire la vulnérabilité des zones exposées</i>	337
<i>Mieux prendre en compte les risques liés au ruissellement</i>	337
<i>Limiter les causes de départ de feu et maintenir les coupures de combustibles</i>	337
• Améliorons les conditions de trafic et de stationnement	338
- Pourquoi faire ce choix ?	338
- Les mesures à prendre :	338
<i>Prévoir à moyen et long terme les itinéraires de délestage ou de désenclavement</i>	338
<i>Limiter la saturation des pôles urbains et touristiques</i>	338
<i>Adapter les conditions de stationnement aux besoins</i>	338
<i>Sécuriser les traversées de zones résidentielles</i>	339
<i>Réduire les risques et nuisances dus au trafic routier</i>	339
POUR UN TERRITOIRE DURABLE	340
• Réduisons notre consommation d'espace	340
- Pourquoi faire ce choix ?	340
- Les mesures à prendre :	340
<i>Définir un équilibre pérenne entre espaces urbains ou à urbaniser et espaces naturels et agricoles</i>	340
<i>Déterminer des niveaux de densité urbaine permettant de favoriser une diminution de la consommation foncière moyenne par logement</i>	340
• Valorisons et protégeons nos ressources naturelles	341
- Pourquoi faire ce choix ?	341
- Les mesures à prendre :	341
<i>Préserver et économiser l'eau</i>	341
<i>Mettre à profit les potentiels d'énergies renouvelables</i>	341
<i>Pourvoir aux besoins en matériaux</i>	341
<i>Compléter les filières de traitement des déchets</i>	341
• Préservons et ouvrons nos espaces naturels	342
- Pourquoi faire ce choix ?	342
- Les mesures à prendre :	342
<i>Protéger les écosystèmes les plus sensibles et fragiles et améliorer la gestion des espaces naturels</i>	342
<i>Ouvrir de manière cohérente les espaces les plus attractifs</i>	342
• Conservons notre potentiel agricole sur le long terme	342
- Pourquoi faire ce choix ?	342
- Les mesures à prendre :	342

<i>Faciliter le renouvellement ou la reprise des exploitations</i>	343
<i>Protéger les espaces à forte valeur ajoutée</i>	343
<i>Renforcer les fonctions environnementales de l'agriculture</i>	343
• Soutenons de nouveaux modes de transports	344
- Pourquoi faire ce choix ?	344
- Les mesures à prendre :	344
<i>Intégrer les déplacements doux dans les bourgs centre et les extensions urbaines et entre opérations urbaines nouvelles et villages</i>	344
<i>Soutenir les opérations de transports en commun</i>	344

LES OBJECTIFS ET LES GRANDES ORIENTATIONS SPATIALES DÉCOULANT DE NOTRE PADD **345**

ACCUEILLIR 12 200 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES EN 2015 ET 19 300 EN 2020	345
• L'hypothèse démographique retenue	345
• Les besoins correspondants en habitat, foncier et emplois à 2015 :	346
- Construire 6 000 logements	346
- Mobiliser 1 100 hectares de foncier	346
- Créer plus de 4 500 emplois	347

LES GRANDES ORIENTATIONS SPATIALES DE NOTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN	347
• Maintenir l'armature urbaine existante au sein de l'Uzège Pont du Gard	347
• Compléter et renforcer les pôles d'emplois	349
• Conforter les axes de développement et de désenclavement du territoire	350

1. LE PADD : L'EXPRESSION DES CHOIX DES ELUS

Les 14 objectifs du PADD		... et les réponses qu'ils apportent aux 10 enjeux du Diagnostic
Pour un territoire ATTRACTIF	1. Maîtrisons l'évolution de notre paysage et le devenir de notre patrimoine	> Enjeu n°1 : La Conservation de l'identité Paysagère et patrimoniale > Enjeu n°7 : Le soutien d'une agriculture structurante pour le Territoire
	2. Recréons un véritable potentiel foncier et immobilier pour accueillir les entreprises	> Enjeu n°6 : Le renouvellement qualitatif et l'organisation des espaces de développement économique
	3. Répondons aux besoins en logements tout en conservant l'harmonie de nos Communes	> Enjeu n°1 : La Conservation de l'identité Paysagère et patrimoniale > Enjeu n°2 : La définition de conditions pour un développement urbain raisonné
	4. Coordonnons l'aménagement du tourisme et des loisirs pour renforcer la destination Uzège Pont du Gard	> Enjeu n°6 : Le renouvellement qualitatif et l'organisation des espaces de développement économique
	5. Dotons le territoire d'un maillage efficace d'équipements, de commerces et de services	> Enjeu n°6 : Le renouvellement qualitatif et l'organisation des espaces de développement économique > Enjeu n°9 : L'anticipation des besoins en équipements
Pour un territoire SOLIDAIRE	6. Diversifions l'habitat pour que notre territoire soit accessible à tous	> Enjeu n°3 : La réponse à apporter aux besoins en logements présents et futurs
	7. Mobilisons davantage les outils opérationnels d'urbanisme et d'aménagement	> Enjeu n°2 : La définition de conditions pour un développement urbain raisonné
	8. Prévenons ensemble les risques naturels	> Enjeu n°4 : Une meilleure maîtrise des risques naturels
	9. Améliorons les conditions de trafic et de stationnements	> Enjeu n°8 : La cohérence entre déplacements et développement urbain

Pour un territoire DURABLE	10. Réduisons notre consommation d'espace	>	Enjeu n°1 : La Conservation de l'identité Paysagère et patrimoniale Enjeu n°2 : La définition de conditions pour un développement urbain raisonné
	11. Valorisons et protégeons nos ressources naturelles	>	Enjeu n°5 : La protection et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles
	12. Préservons et ouvrons nos espaces naturels	>	Enjeu n°1 : La Conservation de l'identité Paysagère et Patrimoniale Enjeu n°5 : La protection et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles
	13. Conservons notre potentiel agricole	>	Enjeu n°7 : Le soutien d'une agriculture structurante pour le Territoire Enjeu n°1 : La Conservation de l'identité Paysagère et Patrimoniale
	14. Soutenons de nouveaux modes de transports	>	Enjeu n°8 : La cohérence entre déplacements et développement urbain

L'enjeu n°10 « La Complémentarité SCoT, Pays et EPCI et l'Interscot » ne peut trouver de véritable traduction sous forme d'objectifs dans le PADD. Néanmoins le Syndicat Mixte l'a traduit en principe de coopération fort au sein du territoire et avec les espaces voisins dans le cadre de ses travaux et études.

LES PRINCIPES DE LECTURE DE NOTRE PADD

Le PADD, tel que nous l'avons développé, comporte 3 parties :

1. Nos 3 priorités pour l'Uzège Pont du Gard et nos recommandations pour les documents d'urbanisme

Cette partie contient les ambitions que nous avons pour tout le territoire et qui ont guidé les choix politiques réalisés par les élus. Nous avons fait ressortir 3 priorités qui guideront dorénavant l'action du Syndicat Mixte et de ses adhérents. Elles portent sur:

- notre identité rurale et paysagère,
- la maîtrise de notre urbanisation,
- la création d'activités et d'emplois.

S'en suivent 4 recommandations qui seront mises en application dans notre stratégie politique.

2. Les objectifs intangibles du PADD

Ce sont sur ces objectifs que le Document d'Orientations Générales (ou DOG) et donc les Documents d'Urbanisme (PLU, POS Carte Communale) s'appuieront. Nous avons donné à ces objectifs le qualificatif « d'intangibles » dans la mesure où nous faisons dorénavant le choix de ne plus y déroger. Ces choix longuement débattus en commissions sont assortis d'identification de lieux et de sites. Ces repérages sont une préparation aux orientations spatiales du DOG.

3. Les choix qui découlent de notre PADD

Le fait que nous nous engageons à respecter un certain nombre d'objectifs thématiques, nous a conduits à faire des choix dans deux domaines : une perspective de population en 2020 et les grandes orientations spatiales de notre développement urbain. Celles-ci seront précisées lors de notre prochaine étape de travail.

LES PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

LES 3 PRIORITÉS POUR L'UZÈGE PONT DU GARD

PRIORITE N°1 : VALORISER ET MAINTENIR L'IDENTITE D'UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE

Le caractère à dominante rurale de l'Uzège Pont du Gard constitue le fondement de notre regroupement pour mettre en place un SCOT et un Pays. Nous avons ainsi choisi de nous différencier des 4 agglomérations voisines en mettant en avant une identité qui s'appuie sur :

- des villages à taille humaine (45 Communes ont moins de 1 500 habitants dont 25 de moins de 500 habitants),
- une forte prédominance des espaces naturels et agricoles (les surfaces urbanisées couvrent moins de 4% du territoire et l'agriculture représente 7% des actifs),
- un patrimoine fortement présent allant du monument international au patrimoine populaire de plus petite taille : du Pont du Gard et Uzès en passant par les lavoirs, les capitelles...
- des hameaux et villages de caractère : Lussan, Castillon, Aigaliers, la Bastide d'Engras, Saint Hyppolite de Montaigu, ...

Ces caractéristiques, associées à bien d'autres encore, participent à la qualité de notre cadre de vie et tout particulièrement à celle de notre paysage. C'est pour cette raison que nous avons engagé une charte paysagère dont les orientations, une fois reprises dans notre Document d'Orientations, constitueront des garanties fortes pour la pérennité de notre identité.

Il convient néanmoins de ne pas nier les interrelations existantes avec les agglomérations voisines pour l'emploi, les services, le commerce, mais aussi l'habitat. Comme de nombreux territoires du Sud de la France, l'Uzège Pont du Gard subit depuis des années une pression résidentielle et touristique forte. En reconnaissant ce phénomène, nous nous préparons à anticiper ses effets et ses impacts sur notre espace.

Notre première priorité est en effet que nous ne rentrions pas dans une banalisation de notre territoire, qui serait liée à l'absence de maîtrise du phénomène de périurbanisation (voire priorité suivante). Nous devons donc apprendre à nous développer tout en conservant les spécificités qui nous sont propres et tout spécifiquement notre ruralité.

PRIORITE N°2 : ORIENTER L'URBANISATION POUR NE PLUS LA SUBIR

Il s'agit du cœur de nos réflexions et de nos choix et c'est une règle de base qui doit s'appliquer à tout document d'urbanisme.

Force est de constater que l'Uzège Pont du Gard par sa localisation et ses attraits accueille de nombreuses populations et tout autant d'activités. Il faut donc reconnaître qu'il existe une « pression urbaine » sur notre territoire convoité, qui devrait se poursuivre encore dans le temps. Nous devons donc en anticiper les conséquences en ne réagissant plus après coup.

Il était donc devenu indispensable que nous nous dotions de règles communes. Nous les concrétiserons dans le Document d'Orientations Générales (DOG) et elles prennent, dans un premier temps, la forme d'objectifs politiques dans le PADD. A travers eux, nous nous engageons donc à être respectueux :

- des habitants de l'Uzège Pont du Gard, de leurs aspirations, leurs modes de vie et leurs besoins,
- des générations à venir, en choisissant de ne pas empiéter trop largement sur les ressources qui pourraient leur être utiles et nécessaires (naturelles, agricoles, économiques, ...),
- de notre espace, qui a une forte valeur environnementale et paysagère et qui est également le support de notre activité économique et de nos loisirs,
- de nous-mêmes, élus des collectivités locales, en intégrant et partageant davantage nos volontés de développement de nos Communes ou de nos EPCI.

En édictant ces principes, **nous nous engageons donc aussi à :**

- ne plus céder à la pression foncière locale ou extérieure, en la canalisant pour la mettre au service du territoire plutôt qu'à celui des intérêts particuliers.
- accroître notre degré de maîtrise sur les opérations d'extension urbaine (par le foncier ou les modes de réalisation), afin que celles-ci soient réalisées dans des conditions durables pour notre territoire.
- favoriser une meilleure adéquation entre extension urbaine et équipement de nos collectivités (y compris en matière de financement par le biais de participations par exemple).

PRIORITE N°3 : CRÉER DES EMPLOIS, CRÉER DES ACTIVITÉS

L'agriculture a permis le maintien de l'emploi en milieu rural pendant des siècles, son déclin doit aujourd'hui être compensé. Notre volonté dans le domaine des activités et des emplois est de ne pas favoriser la dépendance économique de nos Communes vis-à-vis des agglomérations environnantes.

Nous avons souvent utilisé le terme de « village dortoir » lors de nos travaux ; notre diagnostic nous a montré que si nous n'y prenions pas garde les résidents de l'Uzège Pont du Gard iront de plus en plus travailler à l'extérieur de notre territoire.

La création d'emplois locaux avec une politique adéquate en matière de logements, permettra par ailleurs de ne pas aggraver le nombre des déplacements automobiles, que nous considérons trop nombreux aujourd'hui.

Il est donc nécessaire que nous nous consacrons à renouveler notre potentiel d'accueil foncier à destination des entreprises qui est actuellement réduit à moins de 2 ha malgré l'inscription de plus de 170 ha dans nos documents d'urbanisme. Le constat est donc simple : nous ne sommes plus en mesure de répondre aux besoins de nos entreprises ou de celles qui souhaiteraient s'installer localement. Le redéveloppement de cette offre foncière et immobilière pour les activités ne doit cependant pas se faire dans des conditions néfastes à notre environnement et à notre paysage.

Pour autant, une action comme celle-ci sera loin d'être suffisante, nous devons également dynamiser les filières d'emplois que peuvent être les services à la

personne ou aux entreprises, le tourisme, le commerce, ... ou d'autres secteurs que nous n'avons pas encore bien cernés, mais que nous devons étudier avec nos partenaires comme le Pays, les EPCI et les Chambres Consulaires.

La bonne desserte de notre territoire en réseau Haut débit et l'encouragement à l'installation d'activités (compatibles) au sein de notre tissu urbain sont deux autres pistes à approfondir également.

LES RECOMMANDATIONS À RESPECTER POUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PROJETS URBAINS

Ces recommandations sont **des « principes » pour appréhender notre développement** transversalement et durablement. Ils se retrouvent donc logiquement dans les différents objectifs déclinés ci après, **nous devons néanmoins d'ores et déjà les intégrer dans nos travaux d'élaboration de documents d'urbanisme.**

SE DEVELOPPER : OUI, MAIS EN APPORTANT DES REPNSES AUX PROBLEMES ACTUELS

La croissance de ces dernières décennies a mis en évidence des problématiques fortes, que le SCoT devra participer à la résolution à court et moyen terme, et ce afin de pouvoir poursuivre notre développement en toute sérénité.

Il n'est aujourd'hui plus question qu'un village, ou une ville, puisse envisager de s'accroître sans avoir, préalablement ou concomitamment à ses projets, prévu de résoudre les principales problématiques connues sur son territoire. Cette recommandation est tout particulièrement valable dans les domaines suivants :

- l'eau (capacité d'alimentation et maîtrise d'ensemble des rejets dans les milieux naturels),
- le risque d'inondation (préservation des biens et des personnes, non aggravation des risques),
- le risque d'incendie (gestion des interfaces entre milieux urbains et milieux naturels),
- le logement accessible ou locatif (définition d'un véritable projet à l'échelle du territoire et dans les documents d'urbanisme locaux).

REPNDRRE AUX BESOINS NOUVEAUX DE NOS HABITANTS

Les infrastructures, équipements, aménagements... à apporter à la population et aux visiteurs de l'Uzège Pont du Gard en termes de services et de qualité de vie ne sont plus tout à fait les mêmes qu'avant. Notre espace doit en effet s'adapter à des besoins de proximité nouveaux. Dans cette perspective, nous devons tout particulièrement tenir compte :

- de la croissance de la demande en loisirs au niveau de nos sites touristiques, urbains ou naturels,
- des déplacements : ils sont de plus en plus nombreux, coûteux et complexes (bouchons notamment) même à notre niveau, et des alternatives doivent donc être trouvées
- de l'évolution du temps de travail qui entraîne des comportements différents notamment dans les domaines des transports ou du milieu associatif,
- du développement du travail des femmes qui implique davantage de

- services et d'équipements pour l'enfance et la petite enfance,
- du développement du tertiaire et des nouvelles technologies, qui permettent le travail à distance et donc l'implantation d'activités à distance des grands axes de transports.

TROUVER DES SOLUTIONS AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

Nous n'avons plus la capacité financière, et encore moins un territoire permettant que **nous agissions individuellement** sans tenir compte des projets de nos voisins que ceux-ci soient au sein de l'Uzège Pont du Gard ou à proximité de celui-ci.

Les Communautés de communes constituent un premier niveau de collaboration dans ce domaine, mais en fonction du thème et du projet, la recherche de solutions peut tout autant porter sur deux Communes ou sur la totalité de celles composant l'Uzège Pont du Gard.

Nous devons ainsi travailler davantage au **partage et à la mutualisation de nos ressources, de nos équipements et de nos projets**. Ces derniers ne doivent plus pouvoir rentrer en concurrence ou faire l'objet de financements individualisés. Nous pouvons faire mieux ensemble et en rendant un service identique, voire supérieur à nos résidents ou à nos entreprises. Il faudra donc dans le cadre de nos démarches de PLU **sortir de nos « frontières »** pour échanger sur nos idées, nos volontés et nos besoins respectifs. **L'un des rôles du Syndicat Mixte du SCoT sera de veiller à ces échanges.**

Plusieurs domaines doivent tout particulièrement attirer notre attention quant à des perspectives de réflexions et/ou de réalisations intercommunales :

- les zones d'activités ou les zones commerciales,
- les infrastructures de transports et déplacements,
- les équipements pour l'enfance, l'enseignement et la jeunesse: écoles, crèches, activités périscolaires, Lycées, Collèges, ...,
- l'eau et l'assainissement (interconnexion des réseaux notamment),
- plus largement tous les grands équipements sportifs (stade, salle, piscine, ...), culturels (médiathèque, théâtre, salles d'exposition, ...) ou socioculturels (salle polyvalente, foyer, centre aéré, maison des associations ...).

UTILISER LE SCOT COMME UN OUTIL PEDAGOGIQUE

Nous voulons faire du Syndicat Mixte du SCoT un outil qui soit utile et appropriable par tous dans le domaine de la planification et du développement urbain. Il sera certes un outil réglementaire sur la base duquel, les documents d'urbanisme seront mis en conformité, mais il sera aussi et surtout, un outil pédagogique pour les élus et les habitants. Le SCoT se veut didactique en :

- devenant une source d'informations utiles pour les élus et les habitants,
- en complétant efficacement les actions du Pays, des Communautés de Communes et des Communes dans les domaines de l'Urbanisme, de l'habitat, des transports, des risques et plus généralement de la planification spatiale,
- et en proposant des éléments concrets mais intangibles à intégrer dans les PLU.

2.LES 14 OBJECTIFS «INTANGIBLES» DU PADD

Les objectifs politiques forts de Notre PADD sont aux nombres de 14. Ils sont déclinés en fonction de 3 grandes perspectives d'avenir pour notre l'Uzège Pont du Gard : son attractivité, la solidarité et son caractère durable (voir tableau ci-dessous).

<p>Pour un territoire ATTRACTIF</p>	<p>« L'Uzège Pont du Gard est un territoire attractif grâce à tous les atouts dont il dispose, nous devons entretenir cette attractivité pour inscrire dans la durée une croissance créatrice de richesses locales »</p>	<p>1) Maîtrisons l'évolution de notre paysage et le devenir de notre patrimoine, 2) Recréons un véritable potentiel foncier et immobilier pour accueillir les entreprises, 3) Répondons aux besoins en logements tout en conservant l'harmonie de nos Communes, 4) Coordinons l'aménagement du tourisme et des loisirs pour renforcer la destination Uzège Pont du Gard, 5) Dotons le territoire d'un maillage efficace d'équipements, de commerces et de services</p>
<p>Pour un territoire SOLIDAIRE</p>	<p>« Construisons un territoire de solidarité pour résoudre en commun les problématiques fortes et rendre l'Uzège Pont du Gard plus accessible »</p>	<p>6) Diversifions l'habitat pour que notre territoire soit accessible à tous, 7) Mobilisons davantage les outils opérationnels d'urbanisme et d'aménagement, 8) Prévenons ensemble les risques naturels, 9) Améliorons les conditions de trafic et de stationnement,</p>
<p>Pour un territoire DURABLE</p>	<p>« Préservons sur le très long terme et pour les générations futures, les capacités de développement de l'Uzège Pont du Gard »</p>	<p>10) Réduisons notre consommation d'espace, 11) Valorisons et protégeons nos ressources naturelles, 12) Préservons et ouvrons nos espaces naturels, 13) Conservons notre potentiel agricole, 14) Soutenons de nouveaux modes de transports.</p>

POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

MAÎTRISONS L'ÉVOLUTION DE NOTRE PAYSAGE ET LE DEVENIR DE NOTRE PATRIMOINE

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Depuis plusieurs années, nous mettons en avant le Paysage et le patrimoine local comme des éléments fondamentaux de notre territoire et au travers du PADD nous affirmons notre identité comme l'une de nos priorités. Notre but est donc ici de préserver ce paysage et ce patrimoine sur lesquels repose en grande partie notre attractivité résidentielle, économique et touristique. En collaboration avec le Pays, nous nous devons aujourd'hui de renforcer leur protection et leur valorisation en tenant compte de la dynamique forte de développement que connaît notre territoire.

Avec notre **Charte paysagère**, nous affirmons notre volonté de nous engager dans une démarche forte et transversale qui va nous permettre de nous développer humainement, économiquement et socialement sans porter atteinte à nos principaux atouts, ni à la beauté de notre territoire.

LES MESURES A PRENDRE

Protéger les espaces les plus emblématiques

En construisant un Schéma d'orientations qui permettra au sein d'entités paysagères cohérentes de hiérarchiser et de protéger les espaces au regard de leur intérêt et des enjeux existants.

En diffusant davantage les outils adaptés à chaque situation à l'échelle des Communes, des Communautés de Communes et de la société civile.

Les espaces patrimoniaux structurants, comme le Pont du Gard, Uzès, Lussan,...

Les « seuils paysagers », les reliefs,...

Les espaces urbains : les villages et hameaux et leurs silhouettes, les entrées de ville et du territoire

Les massifs de Garrigues et les grands espaces agricoles, les cotéaux

Les axes linéaires emblématiques : cours d'eau, routes, sentiers, ...

Réguler la prolifération d'affichage

En définissant des modalités réglementaires et de concertation, pour limiter les profusions existantes

En définissant les bases d'une signalétique homogène et identitaire forte pour l'Uzège Pont du Gard

Les portes d'entrée et les voies d'accès du territoire

Les entrées de ville

Les abords des sites touristiques

Mettre en valeur petit et grand patrimoine

En préservant leur mise en valeur et leurs abords

En identifiant et protégeant le petit patrimoine vernaculaire, rural et agricole dans le cadre des documents d'urbanisme

Le petit patrimoine : chapelles, capitelles, lavoirs, temples, tours, fours, ... inventoriés dans le cadre du Pays et de la charte paysagère.

RECRÉONS UN VÉRITABLE POTENTIEL IMMOBILIER ET FONCIER POUR ACCUEILLIR LES ENTREPRISES

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Créer de l'emploi, créer des activités est l'une de nos priorités. Par conséquent, pour demeurer un territoire actif et attractif, lutter contre le chômage, et ne pas amplifier la dépendance en termes d'emplois vis-à-vis des agglomérations voisines, nous allons favoriser l'installation d'entreprises au sein de l'Uzège Pont du Gard en recréant une offre foncière et immobilière aujourd'hui insuffisante tout en respectant notre cadre de vie. Malgré les réserves dont nous disposons, notre capacité d'accueil est en effet très réduite actuellement. Elle n'est par ailleurs pas organisée et les risques de concurrence entre communes sont réels.

LES MESURES A PRENDRE

Renouveler le potentiel foncier du territoire

En mettant à disposition plus de 120 ha de zones d'activités pour les entreprises d'ici 2020 et en constituant autant de réserves pour les années suivantes.



Les zones d'activités existantes en priorité ou celles à étendre et les nouveaux sites à créer pour des besoins stratégiques, intercommunaux ou locaux.

Construire une offre sélective et hiérarchisée

En programmant une taille et l'aménagement des zones d'activités en fonction des enjeux d'installation d'entreprises, de création d'emplois et des atouts locaux :

- Des sites stratégiques en nombre restreint pour le développement des grandes entreprises existantes et à venir, et la création d'emplois en nombre,
- Des sites à vocation intercommunale destinés à l'accueil des projets intermédiaires,
- Des sites locaux, de taille raisonnable afin de répondre au plus près des besoins des petites entreprises.



Les sites stratégiques :
L'échangeur A9 (comme site le plus important : 50 ha environ)
Aramon et Saint Chaptès en cohérence avec La Calmette et Leins Gardonnenque
Enfin, les sites accueillant les grandes entreprises (SANOFI, EXPANSIA, HARIBO, VITEMBAL, LIB, ...)
Sites intercommunaux
Uzès Ouest et Montaren, Remoulins – Sernhac – Théziers Meynes et Montfrin, Audabiac (Lussan)
Zones d'intérêt local
Toutes les autres sites.

Eviter la démultiplication de sites potentiellement redondants

En incitant fortement la prise en compte respective des projets économiques entre communes et maîtrises d'ouvrages intercommunaux. En définissant en amont la vocation des zones d'activités dans le SCOT.



Les sites d'intérêt intercommunal et local et notamment dans les secteurs non soumis à la Taxe Professionnelle Unique

Offrir des sites de qualités

En réhabilitant les sites détériorés et en définissant des règles urbanistiques et environnementales pour améliorer la qualité de services et d'intégration des ZAE.



Sites détériorés : Fournès, Vers Pont du Gard, ...

Les 100 ha de nouvelles zones à créer d'ici 2020.

Favoriser le développement du tertiaire au sein des « pôles urbains »

En inscrivant une mixité entre habitat et économie en particulier dans les pôles centres les plus équipés et dans le cadre d'opérations importantes d'habitat.



Les pôles urbains du territoire : Uzès, Remoulins, Saint Chaptes, Aramon, Meynes, Montfrin, Saint Quentin la Poterie, ...

RÉPONDONS AUX BESOINS DE LOGEMENTS TOUT EN CONSERVANT L'HARMONIE DE NOS COMMUNES**POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?**

Le vieillissement de la population, l'importance des résidences secondaires et l'installation freinée de jeunes ménages ont des conséquences sur l'équilibre démographique et social du territoire. En agissant sur le logement, le SCOT souhaite assurer un renouvellement de la population afin de maintenir le fonctionnement des services et équipements de proximité.

Pour cela, des choix de programmation en matière de logements doivent être établis sur le long terme afin d'anticiper la croissance démographique et mesurer ainsi ses incidences sur l'adaptation nécessaire des équipements publics (infrastructures de transport, équipements scolaires ...).

Réponse quantitative aux besoins en logements ne doit cependant pas rimer avec « désintégration ». Les réponses apportées, qu'elles soient sous forme de renouvellement urbain ou d'extension urbaine doivent être pensées en logique avec la morphologie de chaque village afin de préserver l'intensité des relations sociales propres à la vie locale.

LES MESURES A PRENDRE**Assurer une programmation de logements adéquate au sein des documents d'urbanisme**

En dimensionnant les PLU et cartes communales en cohérence avec le scénario démographique retenu par le SCOT pour les 15 prochaines années. En évaluant régulièrement l'état de l'offre, notamment foncière et les types de besoins non satisfaits. Chaque EPCI utilisera sa compétence logement pour dresser un panorama annuel des rythmes de production de logements et des demandes des ménages qui sont adressées aux communes.



Tout le territoire est concerné par une hausse de la demande en logements avec des pressions plus importantes sur les secteurs les plus proches des agglomérations et des voies de communication.

Une concertation sera organisée afin de fixer la répartition des objectifs de croissance démographique.

Tous les EPCI pour une centralisation de la connaissance à l'échelle du SCOT.

Promouvoir le renouvellement urbain

En encourageant à travers l'urbanisme réglementaire (assouplissement des règlements d'urbanisme et dans la continuité de la loi SRU) et/ou opérationnel (préemption, procédures de déclaration de biens vacants et sans maître, bail emphytéotique sur patrimoine communal, concours d'investisseurs...):

- la reconquête de logements vacants
- la réaffectation à un usage d'habitation des bâtiments existants situés en centre village (ou à l'extérieur lorsque les réseaux sont suffisants)
- la reconquête des « dents creuses » susceptibles d'accueillir des greffes urbaines



Tout le territoire et en particulier les secteurs disposant d'un potentiel de réhabilitation et/ou de reconquête important ou d'un patrimoine communal non affecté ou potentiellement ré-affectable

Définir les limites du développement urbain

En déterminant des limites naturelles ou artificielles au développement urbain de chaque village au-delà desquelles, pour des raisons d'insertion paysagère, l'urbanisation ne peut être imaginée.



L'ensemble des communes, lorsqu'elles réfléchissent à leur développement spatial, doivent pouvoir mesurer l'impact paysager des différentes extensions projetées au travers « d'études de définition » (simulation d'implantation, perspectives visuelles ...)

Ces approches pourront se faire en fonction de la typologie des villages définie dans le cadre de la charte paysagère

Assurer au maximum l'intégration urbaine et architecturale des nouveaux secteurs d'habitat

En concevant désormais les extensions urbaines selon des formes plus adaptées à la vie des villages évitant l'isolement et le repli des nouveaux quartiers (liaisons douces avec le centre, continuité et homogénéisation du mobilier urbain ...)

En fixant dès la révision des PLU/cartes communales, des objectifs de composition urbaine (utiliser la possibilité de décliner le PADD du PLU à l'échelle d'un secteur) qui s'imposeront plus tard aux aménageurs et constructeurs

En conditionnant certaines extensions urbaines à la mise en œuvre d'opérations d'ensemble permettant une meilleure prise en compte des besoins en termes d'équipements scolaires, de déplacements, de coûts d'infrastructure, d'intégration paysagère



Toutes les communes souhaitant se développer quelle que soit leur taille; les opérations d'ensemble n'étant pas soumises à une taille minimale.

COORDONNONS L'AMÉNAGEMENT DES SECTEURS LIÉS AU TOURISME ET AUX LOISIRS POUR RENFORCER LA DESTINATION UZÈGE PONT DU GARD

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Le tourisme est l'une des toutes premières filières économiques du territoire. Pour faire perdurer son dynamisme et valoriser notre destination, il convient dès à présent d'organiser le développement et le renouvellement de notre offre touristique et ludique en s'appuyant sur les sites majeurs de l'Uzège Pont du Gard, sur des itinéraires de qualité. Notre stratégie vise donc aussi à accentuer les retombées liées aux importants flux qui ne font que traverser notre espace.

L'action du Syndicat Mixte vient dans ce domaine s'inscrire en complémentarité de celle du Pays par des prescriptions et des orientations en matière de planification et d'urbanisme.

N'oublions pas que la maîtrise de l'évolution de notre paysage et la mise en valeur de notre patrimoine, les fondements de notre tourisme, font l'objet de mesures spécifiques.

LES MESURES A PRENDRE

Compléter et consolider l'offre existante

En s'appuyant sur les sites les plus structurants en assurant soit leur protection soit leur développement par une valorisation en lien avec leurs abords,

En fixant les flux de clientèles par des sites d'accueil et d'hébergement à proximité des pôles locaux (« zones d'activités touristiques »)

En préparant la mise en œuvre de nouveaux projets ou de nouvelles filières tels qu'une halte fluviale, la voie verte, un hébergement de groupe, une nouvelle zone ludique, centre nautique, ...



Le Pont du Gard, Uzès, les Gorges du Gardon, Collias et Lussan Aramon, secteurs du Pont du Gard et d'Uzès, ou tout autre territoire offrant des perspectives nouvelles.

Assurer une meilleure diffusion des flux en créant un véritable réseau de découverte

En favorisant la création d'itinéraires touristiques doux et routiers

En créant une offre nouvelle sur les espaces géographiques les moins dotés,



Voie verte, Itinéraire défini dans le Schéma local de la Randonnée (Pays), routes des gorges du Gardon,

Voie verte et sentiers de l'aqueduc romain

Du Pont du Gard et d'Uzès vers les autres secteurs du territoire (pour la diffusion des flux)

Le renforcement de la destination « Uzège Pont du Gard », au travers du SCoT, nécessite bien sûr :

- La valorisation de notre paysage et de notre patrimoine,
- Le développement urbain harmonieux de nos villages (formes urbaines, équipements, services, ...).

Ces objectifs sont développés par ailleurs dans le PADD.

DOTONS LE TERRITOIRE D'UN MAILLAGE EFFICACE D'ÉQUIPEMENTS, DE COMMERCES ET DE SERVICES

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Si le territoire de l'Uzège Pont du Gard apporte globalement une réponse adaptée en termes d'équipements scolaires, sportifs, culturels ... de ses habitants, nous estimons indispensable de pouvoir continuer à répondre dans l'avenir aux besoins des nouveaux arrivants. Le Syndicat Mixte deviendra dans cette perspective, l'interlocuteur privilégié des collectivités de tutelle (Département, Région, Etat) pour la localisation des équipements importants.

Pour ce faire, nous souhaitons que le territoire se dote d'une offre équilibrée d'équipements et de services. Cette répartition doit se faire au plus juste et en équilibre avec les perspectives démographiques, comme en fonction des besoins de mobilité et de transports. Elle se doit donc d'être solidaire. Notre développement urbain devra ainsi nous permettre de localiser le bon équipement ou le bon service au bon endroit.

LES MESURES A PRENDRE

Maintenir l'équilibre commercial existant entre centre et périphérie et limiter l'évasion commerciale

En limitant au strict nécessaire la création de nouveaux pôles de grande distribution, en requalifiant l'existant et en concentrant le développement commercial dans les zones commerciales existantes ainsi que sur la zone de la Pâle et cela uniquement pour l'accueil du commerce anormal,

En rendant plus accessible l'offre sur les centres urbains par des actions de renouvellement urbain,

En renforçant le commerce de proximité. Ces objectifs du SCoT seront intégrés dans le Schéma de Développement Commercial en cours d'élaboration par le Pays et la CCI de Nîmes.

Anticiper l'implantation des équipements structurants et répondre au plus près des besoins

En réservant les sites nécessaires à leur accueil dans la perspective d'une bonne intégration urbaine et d'une grande accessibilité

En optimisant les structures pour la petite enfance, la culture, les sports et les loisirs en général,

En offrant des équipements sportifs et culturels structurants pour l'ensemble du territoire (centre chorégraphique, piscine...)

En envisageant la création solidaire d'équipements sanitaires, sociaux et gérontologiques. Les besoins en équipements sont actuellement pourvus.

Uzès / Montaren / Remoulins / Montfrin

Uzès, Remoulins, Aramon, Saint Quentin la Poterie, Saint Chaptès,

Tous les bourgs centres et le cas échéant les Communes ne disposant d'aucun commerce.

Les pôles urbains et les pôles relais : Uzès, Remoulins, Aramon, Saint Quentin la Poterie, Saint Laurent la Vernède, Saint Chaptès – Uzès – Montaren et Saint Médières – Remoulins- Montfrin et Meynes

Secteur de Lussan

POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

DIVERSIFIONS L'HABITAT POUR QUE NOTRE TERRITOIRE SOIT ACCESSIBLE À TOUS

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

L'inadaptation actuelle du parc de logements pourrait entraîner le départ, voire freiner l'arrivée de jeunes ménages notamment, qui ne trouvent pas satisfaction à leurs besoins en logements.

A travers une diversification du parc vers des produits absents du marché, il s'agit de permettre à tous les ménages présents et futurs d'avoir un **parcours résidentiel complet** au sein du territoire.

La croissance du parc locatif est également pour notre territoire nécessaire pour **accompagner la création d'emplois** et d'activités, qui constitue une de nos priorités.

A l'inverse, le vieillissement de la population pose la question du maintien sur le territoire des personnes âgées. Vivant dans un logement devenu inadapté à leur mode de vie en termes de commodités, mais disposant pour autant de toutes les capacités pour vivre autonome, ces personnes sont souvent contraintes de quitter le territoire pour se rapprocher des agglomérations voisines où l'offre en logements adaptés est plus développée.

LES MESURES A PRENDRE

Intervenir sur la production de logements afin de favoriser l'émergence d'une offre diversifiée et adaptée aux souhaits et aux capacités des ménages

En encourageant la création d'opérations mixtes d'habitat (locatif et accession) à travers la mise en œuvre de systèmes de péréquation (exemple : 1 logement maîtrisé pour 2 logements libres),

En concevant cette offre dans une logique de répartition spatiale équilibrée et en fonction des logiques de développement économique, d'équipements et de commerces.



Tout le territoire et notamment les communes qui souhaitent accueillir davantage de population

Répartition spatiale équilibrée entre les communes d'Uzès, Remoulins, St Chaptes et les pôles secondaires qui leur sont proches.

Les villages et bourgs à proximité des futurs pôles d'activités.

Développer des programmes d'habitat à destination des personnes âgées et/ou à mobilité réduite

En favorisant l'adaptation de l'offre existante ou la création d'une nouvelle, proposer des logements adaptés aux modes de vie (résidence avec services ...) de cette population ainsi qu'à ses capacités financières



Pôles urbains ou secondaires dotés d'équipements et de services facilement accessibles : Uzès, St Chaptes, Remoulins, Aramon, ...

MOBILISONS DAVANTAGE LES OUTILS OPÉRATIONNELS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Le développement urbain jusqu'à aujourd'hui s'est souvent réalisé au gré d'opportunités sans véritable planification. Le recours aux outils opérationnels de maîtrise foncière et d'aménagement doit être systématisé dans le cadre d'une politique d'anticipation des besoins (logements et équipements) et de rationalisation du développement urbain.

La maîtrise du foncier est la clé de voûte de tout projet d'aménagement. L'absence de stratégie à ce niveau est souvent à l'origine de phénomènes de spéculation foncière qui annihilent toute volonté locale d'agir sur la production de logement ou sur l'accueil de nouvelles entreprises.

LES MESURES A PRENDRE

Renforcer le rôle de la puissance publique dans les projets d'aménagement urbain

En conditionnant le développement urbain à la mise en œuvre d'opérations d'ensemble dans lesquelles la collectivité conserve un rôle décisionnel important

En tissant des partenariats public-privé dans le montage d'opérations immobilières (baill emphytéotique ...).



Les secteurs à enjeux les plus importants :

Pôle d'Uzès et communes limitrophes
Communes situées à proximité des grands axes de communication (A9 et RN106)

Plus généralement tous les secteurs non occupés et potentiellement urbanisables situés en limite de l'urbanisation existante

Inciter les collectivités à maîtriser le foncier le plus en amont possible en mettant en place des stratégies de maîtrise foncière

En mettant à profit la compétence logement adoptée par certains EPCI pour définir des « secteurs d'anticipation foncière » d'intérêt communautaire (portage foncier à court et moyen termes)

En recourant à des montages partenariaux associant collectivités et établissement public foncier régional afin de mettre en œuvre à plus long terme une maîtrise foncière publique



Toutes les extensions urbaines qu'elles soient à destination d'habitat, d'activités, ou d'équipements et de services.

A l'issue de l'approbation du SCoT, le Syndicat Mixte dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de suivi des Communes et des Communautés s'efforcera de transmettre aux élus la connaissance et le savoir nécessaire pour un bon emploi des outils en matière d'urbanisme et d'aménagement. Le choix a en effet été fait de faire du Syndicat mixte un véritable outil d'apprentissage et de pédagogie en la matière.

PRÉVENONS ENSEMBLE LES RISQUES NATURELS

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Les inondations de ces dernières années, nous ont rappelées à quel point l'Uzège Pont du Gard était sensible à des risques naturels dont les effets ont été amplifiés par le développement urbain.

Nous devons donc reconsidérer notre politique de développement urbain afin de ne plus soumettre aux risques de nouvelles populations ou de nouveaux biens qu'ils soient publics ou privés. Notre action visera également à apporter dans le temps les corrections nécessaires à la protection des espaces déjà exposés.

LES MESURES A PRENDRE

Trouver des alternatives à l'urbanisation en zone inondable et réduire la vulnérabilité des zones exposées

En proscrivant toute extension urbaine en zone inondable au regard des prescriptions de l'Etat, mais en permettant une analyse interne au territoire des risques,

En adaptant et sécurisant le bâti existant dans les zones à risque en prescrivant des règles d'urbanisme adaptées et notamment en matière de renouvellement urbain

En favorisant une meilleure prise en compte intercommunal des besoins (habitat, économie et équipements) des communes les plus exposées

Mieux prendre en compte les risques liés au ruissellement

En intégrant le principe d'une solidarité « Amont-Aval », pour étudier ces phénomènes à une échelle appropriée,

En favorisant la mise en place de mesures préventives et compensatoires locales et globales, adaptées à la configuration des bassins versants, et dans une perspective intercommunale

Limiter les causes de départ de feu et maintenir les coupures de combustibles

En contrôlant fortement les extensions urbaines à proximité des zones d'aléa fort et en créant des espaces de transition entre zones habitées et milieux naturels,

En cloisonnant les massifs forestiers par des coupures agricoles,

En autorisant l'installation d'exploitations sylvo-pastorales.

En particulier les secteurs de la Gardonnenque, de la plaine de la confluence

11% du territoire concerné par les risques de débordement des cours d'eau

5 km² d'espaces urbanisés situés en zone inondable

> Les Communes ne disposant que de faibles marges de manœuvre vis-à-vis du risque inondation (Remoulins, Comps, Montfrin, ...)

Toutes les zones identifiées comme inondables par risque de ruissellement (une fois ce risque précisé)

Toutes les communes sont concernées et en particulier les zones d'habitat existantes en situation de plaine, de Talweg ou à proximité de forte pente

40% de l'Uzège Pont du Gard est boisé. 17% du territoire est concerné par un risque d'incendie élevé

Une vingtaine de zones urbanisées en contact directe avec les espaces à risque élevé d'incendie.

> Les interfaces entre les grands espaces forestiers

Les grands espaces de garrigues : Gorges du Gardon, Massif de Valliguières, Plateau du grand Lussan.

AMÉLIORONS LES CONDITIONS DE TRAFIC ET DE STATIONNEMENT

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Le territoire de l'Uzège Pont du Gard connaît actuellement des difficultés dues à l'augmentation du trafic routier notamment l'existence de points de saturation, des problèmes de sécurité routière et de stationnement.

Ces problèmes récurrents peuvent sur le long terme menacer l'accessibilité et l'attractivité du territoire. Il est donc nécessaire d'en tenir compte dès à présent dans nos documents d'urbanisme.

Dans ce domaine, la volonté du Syndicat Mixte est d'établir un dialogue privilégié avec le Conseil Général et l'Etat de façon à ce que nos impératifs de développement soient intégrés dans leur stratégie d'aménagement en matière d'infrastructures.

LES MESURES A PRENDRE

Prévoir à moyen et long terme les itinéraires de délestage ou de désenclavement

En réservant les espaces fonciers nécessaires aux projets de contournement et de nouveaux axes dans les documents d'urbanisme des communes afin de ne pas compromettre l'avenir.

En initiant les études nécessaires. L'interscot doit permettre de lancer des études concernant les franges de chaque SCOT afin d'anticiper les impacts des projets futurs et de gérer les flux à venir.

Axe Avignon Alès avec un contournement fort d'Uzès

Secteur d'Uzès à Saint Chaptès (nouvel axe fort)
Délestage de Remoulins

Réseaux internes à renforcer : Lussan-Uzès, Remoulins-Aramon, Saint Quentin la P.- Saint Laurent la V., Lussan- St Laurent la V.

Limiter la saturation des pôles urbains et touristiques

En diffusant davantage les fréquentations dans le temps et dans l'espace.

Abords du site du Pont du Gard et d'Uzès

Adapter les conditions de stationnement aux besoins

En privilégiant le stationnement pour les résidents par des actions de renouvellement urbain et en conditionnant l'octroi des permis de construire à la réalisation d'un nombre suffisant de stationnements par logement, commerces, activités économiques, hébergements touristiques.

En réservant le foncier nécessaire aux parkings publics pour les automobiles mais aussi pour les deux roues et notamment à proximité des équipements publics ou des centres de vie.

Les pôles urbains et pôles secondaires du territoire.

Tout le territoire et en particulier les communes qui souhaitent accueillir davantage de population tout en revitalisant leur centre.

Sécuriser les traversées de zones résidentielles

En limitant l'urbanisation le long des axes

En sécurisant les entrées de village par des aménagements pour réduire la vitesse des véhicules

En créant à partir des voies structurantes définies par le SCOT un réseau d'itinéraires Poids Lourds traversant le territoire pour se rendre dans les agglomérations voisines.

- RD 981 (Remoulins-Alès via Uzès) et RD 982 (Saint Chaptès-Pouzilhac via Uzès)
- RN 86 (Nîmes-Remoulins-Bagnols)
- RN 100 (Avignon Remoulins)
- RD 6 (Bagnols/ Cèze- Alès via Lussan)
- RD 979 (Nîmes-Barjac via Uzès et Lussan)
- RD 22 (Uzès – RN 106 via Dions) et RD 986 L (Remoulins Beaucaire via Comps)

Réduire les risques et nuisances dus au trafic routier

En apportant des améliorations sur les infrastructures routières qui peuvent contribuer à réduire la fréquence et la gravité des accidents (requalification de certains axes)

En préservant les marges nécessaires entre infrastructures et zones résidentielles

En incitant les communes à mettre en place des plans de circulation et de stationnement

En favorisant les pôles de proximité et donc par le renforcement des bourgs pour éviter les déplacements vers les agglomérations.

- Axe Uzès – Remoulins D 981, D 979 - D982 – RN 86 - RD 986 L – RD 22 – RN 100 - RN 976 : points noirs de la DDE
- Toutes les communes et en particulier les pôles urbains et les bourgs secondaires,

POUR UN TERRITOIRE DURABLE

RÉDUISONS NOTRE CONSOMMATION D'ESPACE

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Face à l'accélération de la consommation d'espace par l'urbanisation et les risques qui pèsent sur la préservation de l'identité rurale de l'Uzège Pont du Gard, le SCOT souhaite ralentir l'étalement urbain et mettre un terme au mitage des espaces naturels et agricoles.

La dispersion de l'habitat, à l'origine de cette accélération de la consommation foncière remet en cause le système des relations sociales propres à la vie de village, et reposant davantage sur un modèle d'habitat groupé que dispersé.

LES MESURES A PRENDRE

Définir un équilibre pérenne entre espaces urbains ou à urbaniser et espaces naturels et agricoles

En hiérarchisant dans le temps et l'espace le potentiel foncier urbanisable dans le cadre des documents d'urbanisme communaux

En renforçant durablement la protection des espaces (naturels ou agricoles) périphériques aux espaces urbains ou à urbaniser afin de lutter contre le développement des friches d'opportunité et de réduire la pression urbaine exercée auprès des communes.



Toutes les franges de centres bourgs non urbanisées et ouvrant sur des espaces naturels ou agricoles pour une mobilisation hiérarchisée du foncier

Déterminer des niveaux de densité urbaine permettant de favoriser une diminution de la consommation foncière moyenne par logement

En identifiant au sein de chaque village des secteurs de forte, moyenne et faible densité en cohérence avec l'identité patrimoniale et paysagère de chaque village

En incitant les constructeurs à offrir des formes d'habitat nouvelles, moins consommatrices d'espace mais répondant aux aspirations des ménages (individualité, jardin privatif ...)



L'ensemble des communes est concerné par la recherche d'une densification des espaces bâtis. Tous les secteurs ne disposent cependant pas de la même capacité à absorber une densité plus élevée.

VALORISONS ET PROTÉGEONS NOS RESSOURCES NATURELLES

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Nos ressources naturelles ne sont pas inépuisables. La croissance de ces dernières années a amplifié comme ailleurs les risques de pollution et de dégradation qui pèsent sur l'eau, l'air, nos milieux naturels et notre sous sol.

Pour s'inscrire véritablement dans une logique de développement durable, il faut dorénavant mieux intégrer la préservation à long terme des ressources naturelles, afin que le SCOT offre aux générations futures des capacités et des marges de développement précautionneuses de l'environnement de demain.

LES MESURES A PRENDRE

Préserver et économiser l'eau

En limitant les rejets polluants dans les milieux naturels

En réhabilitant les protections des captages

En coordonnant capacité d'alimentation et urbanisation et par l'interconnexion des réseaux,

Plus globalement en conditionnant le développement urbain à la mise à niveau des équipements et des protections,

Tout le territoire et en particulier : les cours d'eau, les nappes superficielles et profondes

1/3 des stations d'épuration ne sont plus aux normes

Tous les sites de prélèvements diffus (forages privés)

60% des captages existants n'ont pas de mesures protection adéquates,

Mettre à profit les potentiels d'énergies renouvelables

En délimitant les espaces pour l'accueil de parc éolien

En favorisant l'apparition d'autres modes d'énergie (solaire, bois géothermie, ...) dans le cadre d'opérations d'habitat ou d'équipements

Un espace précis est identifié pour le développement de l'éolien, il se situe sur la plaine de la confluence.

Dans l'absolu, tout le territoire est concerné par le développement de ces énergies mais un effort devra être fait sur les opérations d'ensemble d'habitat, les zones d'activités et les grands équipements

Pourvoir aux besoins en matériaux

En favorisant l'extension des sites existants plutôt que la création de nouveaux sites et en répondant au plus près des besoins

En privilégiant la création ou l'extension de nouveaux sites limitant les risques d'inondation

23 carrières sont exploitées sur le territoire. Elles produisent annuellement 600 000 tonnes de matériaux, mais ne répondent qualitativement qu'à 55% des besoins du territoire.

Compléter les filières de traitement des déchets

En complétant le tri sélectif par des installations et des filières de récupération et de traitement des déchets inertes (en conformité avec le Schéma Départemental d'élimination des déchets)

Plusieurs CET, sites de regroupement et plates-formes de concassage pour les déchets du BTP sont prévus dans le Plan départemental
Plusieurs déchetteries sont partiellement ouvertes à des entreprises

PRÉSERVONS ET OUVRONS NOS ESPACES NATURELS

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Nos espaces naturels sont un élément important de notre identité rurale, mais ils sont également primordiaux pour la conservation de notre richesse écologique (faunistique et floristique) et pour le développement de notre tourisme vert.

Au-delà des mesures que nous allons définir dans le cadre de la maîtrise de l'évolution du paysage ou des risques naturels, il apparaît comme primordial que nous définissions des limites et des mesures spécifiques quant à leur protection et leur valorisation.

LES MESURES A PRENDRE

Protéger les écosystèmes les plus sensibles et fragiles et améliorer la gestion des espaces naturels

En délimitant une trame verte à l'échelle du SCOT,

En intégrant des corridors écologiques et en protégeant les espaces sensibles écologiquement,

En interdisant toute occupation durable des espaces les plus sensibles en dehors des équipements nécessaires à leur entretien, leur découverte ou leur préservation.



Les secteurs naturels les plus riches écologiquement : Gorges et abords du Gardon, étang de la Capelle et de Valliguières, Oppidum de Saint Peyre,...

Plus globalement les espaces naturels représentent 40% du territoire, les ZNIEFF de type 1 constituant les sites les plus riches en terme de biodiversité.

Zone d'habitat de l'outarde
Zone en cours d'identification par le Conseil Général du Gard.

Ouvrir de manière cohérente les espaces les plus attractifs

En optimisant et en canalisant leur fréquentation par la valorisation ou la création de sites et d'itinéraires publics



Les sites naturels les plus attractifs en terme de tourisme et de loisirs : Gorges du Gardon, Concluses de Lussan, Massif de la Fontaine d'Eure, rives du gardon, abords du Pont du Gard, abords du Mont Bouquet, Fosses de Fournès, ...

CONSERVONS NOTRE POTENTIEL AGRICOLE SUR LE LONG TERME

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

L'agriculture de notre territoire connaît d'importantes difficultés et est simultanément soumise à une forte pression urbaine. Son recul apparaît parfois comme inéluctable. Pour autant, de par sa présence historique, son rôle paysager (développé par ailleurs) et donc sa grande contribution à notre identité, nous nous devons aujourd'hui de la préserver dans le cadre du SCoT.

C'est dans cette perspective que les mesures suivantes en matière de planification et d'urbanisme trouvent pleinement leur place au sein du PADD. Son recul actuel ne doit en effet pas entraîner la perte de son potentiel productif et paysager pour les décennies à venir. Une large ouverture à l'urbanisation des terres agricoles ne constitue pas une solution durable. Nous nous appuyons

dans cette optique sur les principes de l'agriculture partenariale.

LES MESURES A PRENDRE

Faciliter le renouvellement ou la reprise des exploitations

En préservant les exploitations viables et pérennes et les espaces fonciers correspondants (y compris si ceux-ci doivent rester en friche sur une certaine période)

En définissant des espaces pour l'extension et le développement des exploitations avec des principes d'intervention spécifiques à des unités spatiales agricoles cohérentes et en incitant à une meilleure insertion paysagère des activités (mitage et qualité architecturale)

Les sièges d'exploitation et autres installations agricoles et leurs abords.

Les grands espaces agricoles : plaine de la confluence, plaine de Saint Chaptes,

Les hameaux à dominante agricole

Protéger les espaces à forte valeur ajoutée

En soutenant la dynamique viticole VDQS et en précisant les espaces d'appellation AOC

En acceptant exceptionnellement le développement urbain en zone agricole à forte valeur pour des raisons d'intérêt public (emploi, équipement public), et en trouvant des compensations,

Les espaces AOC Costières, côte du Rhône, olive de Nîmes, VDQS duché d'Uzès

Les cultures spécifiques : truffes, olives de Nîmes, abricot, cerise,

Les élevages spécifiques : pèlar-don,

Les zones irriguées,

Les plaines agricoles fertiles (plaine de la confluence, de Saint Chaptes, de l'Uzège, de la tave, ...

Renforcer les fonctions environnementales de l'agriculture

En préservant les zones spécifiques au niveau écologique (Outarde)

En favorisant la création d'interface agricole entre milieux urbains et forestiers et éviter la fermeture des milieux des garrigues

En agissant par des pratiques spécifiques sur les zones de crues, de ruissellement et d'infiltration,

En favorisant des pratiques adaptées et raisonnées en zone de captage d'eau.

Les espaces naturels sensibles localisés

Les zones d'expansion des crues

Les interfaces entre milieu urbain et milieu naturel

SOUTENONS DE NOUVEAUX MODES DE TRANSPORTS

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

La périurbanisation du territoire a engendré une augmentation exponentielle des déplacements motorisés entraînant des nuisances diverses (saturation des bourgs centre, problème de stationnement, pollution...).

Malgré les difficultés à trouver des alternatives à la voiture en milieu rural, nous souhaitons désormais trouver des réponses adaptées pour diminuer la part de la voiture dans les déplacements.

LES MESURES A PRENDRE

Intégrer les déplacements doux dans les bourgs centre et les extensions urbaines et entre opérations urbaines nouvelles et villages

En reliant les zones d'habitat aux équipements publics, commerciaux ou de loisirs (les centres et les périphéries) par des aménagements cyclables adaptés et en prévoyant les infrastructures pour les déplacements doux dans les extensions urbaines

En réservant, par un véritable Schéma des pistes cyclables, des itinéraires (hors des villages) dédiés aux circulations douces et en intégrant ce principe d'aménagement dans les documents d'urbanisme.

Soutenir les opérations de transports en commun

En relançant l'offre de transport ferré sur la ligne de la rive droite du Rhône dans le cadre de l'interscot. Plusieurs communes peuvent être concernées par ce mode de transports : Remoulins, Aramon, ..

En favorisant la mise en place de transport à la demande et à l'évènement (à l'exemple de la Communauté de Communes de l'Uzège, qui constitue une expérience à mieux diffuser.

En définissant un programme d'amélioration du transport en commun vers les agglomérations voisines (horaires adaptées – temps de trajet réduit),

Tout le territoire est concerné et plus particulièrement les communes disposant de collèges, d'équipements structurants...

Voie verte (reliant la véloroute du Léman à la mer) en cours par le Pays

Itinéraire de l'aqueduc romain (en cours par le Pays)

Sentiers du schéma local de la randonnée (en cours par le Pays)

Ligne de la rive droite du Rhône (Remoulins, Aramon et Théziers)

CC de l'Uzège à ce jour, mais à développer sur d'autres secteurs à forte densité (CC du Pont du Gard)

Tout le territoire est concerné mais à une moindre échelle pour le secteur du Grand Lussan.

Liaison interurbaine traversant l'Uzège Pont du Gard et notamment perspective d'utilisation de l'A9 à des fins de transports en commun.

3 LES OBJECTIFS ET LES GRANDES ORIENTATIONS SPATIALES DECOULANT DE NOTRE PADD

ACCUEILLIR 12 200 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES EN 2015 ET 19 300 EN 2020

L'HYPOTHÈSE DÉMOGRAPHIQUE RETENUE

A la suite de l'Etude Habitat réalisée en 2004, les commissions, le bureau et le comité syndical ont été conduits à travailler sur plusieurs prévisions démographiques à 2020 pour l'Uzège Pont du Gard (Voir tableau ci-contre).

La mise en adéquation de nos choix de développement durable, avec les taux de croissance antérieurs, nous a amené à privilégier une hypothèse s'appuyant sur un taux de croissance annuel moyen de 2,2% soit environ 19 000 habitants supplémentaires en 2020, soit un peu moins **12 200 habitants de plus à 2018**. (Un rythme annuel de référence de 1 220 habitants par an pour nos 51 Communes).

Ce scénario ne constitue pas un objectif impératif à atteindre, mais davantage une perspective attendue, pour laquelle nous devons préparer le territoire tout en respectant les choix intangibles exprimés auparavant. Cette prévision s'appuie sur différentes considérations :

- Le constat d'une évolution démographique forte et régulière sur une longue période, avoisinant les 2% de croissance par an (avec une intensification de cette évolution ces 5 dernières années).
- L'accentuation des phénomènes migratoires depuis les agglomérations et d'autres régions françaises, liés à la volonté des ménages, qu'ils soient jeunes ou retraités de profiter d'un cadre de vie agréable.
- La décision de territoires agglomérés voisins de voir leur croissance démographique se freiner légèrement.
- Notre volonté, en tant qu'élus locaux, de voir notre territoire poursuivre sa croissance démographique de manière conséquente.

Au regard de ce dernier point, nous avons d'ailleurs fait le choix de nous appuyer sur une perspective démographique bien inférieure à nos volontés individuelles cumulées (Scénario n°3 à +2,9% par an mis en évidence dans le cadre de l'enquête communale organisée par le syndicat mixte en 2004).

Une croissance totale de 39% de la population à 2020 est relativement importante. Notre premier engagement devra donc être de respecter les choix politiques de développement durable que nous inscrivons dans le PADD, si nous voulons que celle-ci soit acceptable pour tous et pour notre territoire.

Enfin le scénario retenu s'applique à tout le territoire. La « répartition » de cette population attendue au sein de « sous secteurs géographiques » de l'Uzège Pont du Gard sera précisée dans notre Document D'orientations Générales. Celle-ci sera fonction des orientations spatiales propres à chaque secteur et notamment en matière de capacité d'habitat, de renouvellement urbain, de création d'emplois, de préservation de l'environnement et des problématiques de déplacements.

LES BESOINS CORRESPONDANTS EN HABITAT, FONCIER ET EMPLOIS À 2015

CONSTRUIRE 6000 LOGEMENTS

Sur la base de l'hypothèse démographique retenue, nous avons déterminé des objectifs quantitatifs de besoins en logement à réaliser. Celle-ci prend en compte la croissance attendue, ainsi que le phénomène de desserrement des ménages.

Pour environ 12 150 habitants de plus en 2015, le nombre de logements devrait ainsi augmenter de près de **6 000 logements supplémentaires** dont :

- 5 300 sous forme de résidences principales correspondant à la croissance de population,
- 630 résidences secondaires (environ 11% du parc de logements, correspondant à la proportion existante actuellement).

Au regard de notre choix de diversification du parc d'habitat, notre objectif est par ailleurs de tendre vers **15% à 20% de logements locatifs maîtrisés ou en accession maîtrisée** soit environ 800 à 1 000 logements maîtrisés pour les 10 prochaines années.

MOBILISER 1 100 HECTARES DE FONCIER

Au regard de notre rythme actuel de consommation foncière, il est important que nous passions d'une taille moyenne de foncier consommé par logements inférieure à celle constatée aujourd'hui. Le scénario fil de l'eau évoqué dans le diagnostic initial, nous avait permis de constater une taille moyenne supérieure à 1 000 m² par nouveau logement (1 200 m² retenu).

Au regard du caractère rural de l'Uzège Pont du Gard, il nous est apparu plus raisonnable de retenir pour les 10 prochaines années, une consommation foncière par nouveau logement de 600 m² en moyenne. Nous mettons ainsi en avant notre forte volonté :

- de voir nos capacités de renouvellement urbain mieux exploitées,
- de promouvoir des formes d'habitats moins extensives (groupés, intermédiaire, définition de limites d'urbanisation, ...).

A cette consommation moyenne par logement vient s'ajouter :

- les espaces de dessertes, de rétention des eaux pluviales, ou encore les espaces verts (25% en plus),
- le phénomène de rétention foncière (espaces classés comme urbanisables, mais non utilisés dans les faits par blocage des propriétaires concernés, par exemple).

Cette rétention foncière est aujourd'hui de 2/3 (66%), elle nous permet de nous donner un seuil maximal de mobilisation du foncier pour l'habitat. Toutefois, compte tenu des choix que nous défendons au travers de ce PADD, il est impératif de réduire cette rétention (à l'aide des outils publics évoqués par ailleurs). Nous nous donnons comme objectif de tendre vers une rétention avoisinant 50%.

Enfin, jusqu'à 2015 nous devons également mobiliser pour notre développement urbain :

- 120 ha d'espaces pour les activités (en référence à la stratégie offensive que nous défendons dans le domaine économique),
- environ 100 ha d'espaces réservés aux équipements collectifs (services publics, enseignement, secteur sanitaire ou de la sécurité, stationnements, espaces de tourisme et de loisirs, ...).

Au total (voir tableau), nous nous donnons donc comme objectif de « **consommation foncière** » maximale d'environ **1 500 ha supplémentaires** ; soit environ 2% de la superficie de l'Uzège Pont du Gard.

Toutefois, nous ferons en sorte de tendre vers une « **consommation optimale** » d'environ **1 100 ha** (voir tableau), eu égard à nos priorités, et par la meilleure mobilisation des outils publics fonciers et d'aménagements et l'ajustement adéquat de nos documents d'urbanisme.

CREER PLUS DE 4 500 EMPLOIS

Nous ne souhaitons pas que notre territoire se dévitalise en activités et en emplois. C'est pour cette raison que nous avons retenu l'objectif de création de 120 ha pour accueillir les entreprises d'ici à 2015.

L'Uzège Pont du Gard se caractérise par un ratio emploi/actif de 64% ; si nous ne souhaitons pas voir ce rapport diminuer dans les dix prochaines années (ce qui traduirait une accentuation de notre périurbanisation), nous avons donc comme objectifs communs de créer plus de **4 500 nouveaux emplois** (soit 1 emploi pour 4 nouveaux habitants environ).

LES GRANDES ORIENTATIONS SPATIALES DE NOTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Par souci de « spatialisation » de nos choix politiques, plusieurs grandes orientations spatiales que nous avons validées sont inscrites au PADD.

Pour les orientations spatiales **les plus structurantes** à l'échelle de nos 51 communes, nous avons toutefois retenu le principe d'une inscription dans le PADD. Ces grandes orientations sont mises en évidence à l'aide d'une carte de synthèse (ci après) et portent sur :

- le maintien de l'organisation de nos villes et villages et les secteurs de prises en compte des objectifs de plusieurs SCOT (Interscot),
- les polarités économiques fortes du territoire à compléter ou à renforcer,
- le confortement des principaux axes de déplacements.

MAINTENIR L'ARMATURE URBAINE EXISTANTE AU SEIN DE L'UZÈGE PONT DU GARD

Situé au cœur de quatre agglomérations, l'Uzège Pont du Gard s'appuie sur une architecture d'un territoire de proximité que nous souhaitons préserver.

Ainsi dans la perspective de pérenniser notre identité à dominante rurale tout en nous ouvrant de nouvelles possibilités de développement, nous affirmons

notre volonté de ne pas voir l'organisation urbaine de l'Uzège Pont du Gard être bouleversée au cours de la prochaine décennie.

Cette armature urbaine s'appuie aujourd'hui sur plusieurs niveaux de pôles urbains et de pôles villageois qui doivent demeurer des lieux de vie animés et notamment pour ceux « subissant » le plus un phénomène de périurbanisation. Pour cela, nous préconisons l'optimisation des fonctions existantes au sein de chaque commune et notamment au regard des problématiques identifiées.

Pour atteindre cet objectif, nous inscrivons d'ores et déjà les orientations spatiales suivantes :

- Favoriser le renouvellement des 2 pôles urbains principaux d'Uzès et de Remoulins, en équilibrant leur croissance avec les Communes limitrophes pour préserver une certaine vitalité de leurs fonctions de centralités urbaines, économiques, de services, voir touristiques.
 - *Dans le cas de la ville d'Uzès, notre volonté est de ne pas aggraver la situation de saturation que connaît le principal pôle du territoire. Pour cela, il est nécessaire de renforcer le positionnement des deux principales Communes environnantes : Saint Quentin la Poterie et Montaren Saint Médiars. A moyens termes, celles-ci devront pouvoir apporter de nouvelles réponses économiques, commerciales ou de service à la population du bassin de vie d'Uzès, afin que celle-ci conserve sur le long terme son attractivité économique, touristique et sociale.*
 - *Pour la ville de Remoulins ; le développement de ses fonctions et son renouvellement urbain doivent être promus au regard des risques naturels, qui limitent considérablement ses perspectives d'évolutions. Il s'agit donc de mettre en œuvre une véritable stratégie de planification associant Remoulins et les Communes les plus proches (Sernhac, Saint Bonnet du Gard, Castillon du Gard, Saint Hilaire d'Ozilhan, Fournès, ...) pour favoriser une juste répartition de l'habitat et des emplois, et notamment au regard des très fortes potentialités de ce secteur géographique.*

- Renforcer le rôle des bourgs secondaires (ou pôles relais) à l'échelle de leur bassin de proximité afin de mailler davantage le territoire en équipements, commerces et services, et préserver la vitalité économique et sociale d'espaces, et tout particulièrement les moins dotés et/ou soumis à un phénomène de périurbanisation. Les pôles relais ainsi identifiés sont :
 - *Pour le secteur au Sud de l'A9 : Aramon, Meynes et Montfrin. Le développement de ces deux dernières communes devant être étroitement concerté au regard de leur poids et de leur proximité immédiate.*
 - *Pour le secteur du Grand Lussan : Saint Laurent la Vernède et Lussan.*
 - *Pour le secteur de la Gardonnenque : Saint Chaptès.*
 - *Saint Quentin la Poterie et Montaren Saint Médiars, joueront ce rôle de bourg relais en complémentarité de la centralité exercée par Uzès (comme indiqué précédemment).*

- Conforter le réseau de villages existant, afin que l'ensemble des autres Communes de l'Uzège Pont du Gard, puisse répondre aux besoins de proximité de leurs habitants en matière de vie locale (animation, association, ...), de scolarité, de petits commerces et de mixité entre les petites activités économiques et l'habitat.

Notre volonté au travers du SCoT est donc de promouvoir une harmonie et une complémentarité spatiales au sein de cette armature urbaine pour répondre au mieux aux besoins de nos habitants. Nous inscrivons aussi ici notre volonté de favoriser une cohérence à l'échelle des espaces de vie recoupant plusieurs SCoT (Interscot) et en particulier pour :

- La Gardonnenque avec le canton de Saint Chaptès
- Le secteur de Remoulins, et de la Plaine du Gardon au Sud de l'A9 jusqu'à sa confluence avec le Rhône

COMPLÉTER ET RENFORCER LES PÔLES D'EMPLOIS

Pour la mise en application de l'une de nos principales priorités, la création d'emplois au sein du territoire, il apparaît que plusieurs pôles forts sont à mettre en évidence dès le stade du PADD, ils seront complétés par d'autres sites d'activités plus modestes, tels que définis et identifiés dans nos objectifs intangibles.

Il s'agit :

- des pôles stratégiques, qui devront être accompagnés par une action adéquate et partagée en matière de logements (maîtrisés notamment), d'équipements et de services. Sont ainsi identifiés au stade du PADD :
 - *un site structurant pour la presque totalité de l'Uzège Pont du Gard et dont l'influence devra déborder des limites de notre territoire: la Plaine de Remoulins-Fournès, qui accueille le seul échangeur autoroutier, et dont le dimensionnement avoisinerait 50 ha au regard des besoins économiques.*
 - *Le secteur de Saint Chaptès en lien avec le développement de la RN 106 et du contournement Ouest de Nîmes à plus long terme. Ce pôle devant être dimensionné et programmé dans le temps, en intégrant la bipolarité mise en évidence par le SCoT Sud Gard, autour de La Calmette et Saint Génies de Malgoirès.*
 - *Le secteur d'Aramon, qui offre des potentialités intéressantes en lien avec les industries existantes (Chimie en particulier) et qui peut mettre à profit l'influence de l'aire avignonnaise.*
- des sites inférieurs en dimension mais dont nous devons préserver les capacités d'extension au regard de leurs importances pour l'emploi ou à l'échelle d'un bassin intercommunal :
 - *Les pôles industriels forts : Sanofi, Expansia et EDF pour Aramon, Haribo pour Uzès, Vitembal pour Remoulins et la Lib pour Vers Pont du Gard.*
 - *Les espaces d'enjeux intercommunaux, pour lesquels lorsqu'il existe plusieurs sites une coordination de leur aménagement sera nécessaire afin de limiter toute concurrence de commercialisation :*
 - . *La frange Ouest d'Uzès et Montaren*

. **Meynes-Montfrin, Théziers et Sernhac**

. *Et à une autre échelle : le pôle d'activités en cours de création sur le **Grand Lussan**.*

- Enfin, les pôles urbains et les bourgs relais (listés ci-dessus) permettant d'associer développement économique et développement urbain en favorisant les activités tertiaires, commerciales, ou artisanales compatibles avec la vie locale.

CONFORTER LES AXES DE DÉVELOPPEMENT ET DE DÉSENCLAVEMENT DU TERRITOIRE

Au regard des problématiques de déplacements identifiées, et pour soutenir notre développement économique en harmonie avec notre architecture urbaine, nous avons identifié plusieurs orientations fortes en matière de déplacements routiers à l'échelle de l'Uzège Pont du Gard :

- La création d'un **nouvel axe fort à l'Ouest** du territoire, qui permettra de relier l'Uzège via Saint Chaptès aux axes routiers forts que seront la RN 106 et le contournement Ouest de l'agglomération Nîmoise jusqu'à l'A9.
- La revalorisation de l'**axe transversal Avignon-Alès**, véritable dorsale de l'Uzège Pont du Gard, par **un contournement fort d'Uzès**.
- Le renforcement du réseau interne permettant de relier les pôles urbains forts : **axes Remoulins-Aramon, axe Lussan Uzès, axe Lussan Saint Laurent la Vernède et axe Saint Laurent la Vernède-Saint Quentin la Poterie**.